

# INTERPELLATION

**Auteur** Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, German Eyer, AdG/LA, et Reinhold Schnyder, AdG/LA  
**Objet** Personnel soignant du RSV : des heures supplémentaires à n'en plus finir ?  
**Date** 10.11.2015  
**Numéro** 2.0123

---

Avec ses 5000 collaborateurs, l'Hôpital du Valais est le plus gros fourvoyeur d'emploi du canton. Chaque année, environ 39 000 patients sont pris en charge en traitement institutionnel et plus de 449 000 consultations sont données de manière ambulatoire.

Le site Internet du RSV stipule, à la rubrique « Un employeur attractif » : « Les collaboratrices et les collaborateurs de l'Hôpital du Valais sont les principales ressources de l'entreprise. La qualité du traitement et des soins médicaux et infirmiers dépend directement de la qualification et de la motivation du personnel. »

A mots couverts, les déclarations se multiplient. Les chiffres évoqués en matière d'heures supplémentaires dépassent les 1500 par département de l'hôpital, et ce, sans la possibilité de les compenser. Il est question de collaborateurs qui figurent encore sur l'organigramme à un taux d'activité de 100 %, mais qui depuis longtemps ne travaillent plus au sein du département. De telles conditions n'augmentent guère la motivation du personnel.

Avec de telles conditions de travail, il est difficile de trouver du bon personnel et de le garder sur le long terme.

## Conclusion

Je demande au Conseil d'Etat, de solliciter les informations nécessaires auprès de l'Hôpital du Valais et d'adresser au Parlement les réponses aux questions suivantes.

- Combien d'heures supplémentaires ont été accumulées dans chacune des deux régions hospitalières ?
- Combien d'heures supplémentaires subsistent par hôpital, par département, par personne ?
- S'avère-t-il que les hôpitaux sont eux aussi concernés par un gel du recrutement ? Si oui, lesquels ?
- Comment l'Hôpital du Valais compte-t-il réduire le solde actuel d'heures supplémentaires et quelles sont les mesures prises ?